

plus considérables. Le ministre dit qu'il se félicite que ces bénéfices diminuent. Il espère même qu'ils diminuent encore. Il se réjouit, ou semble se réjouir, de ce que la productivité nationale va tout juste décroître lentement, en sorte qu'il n'y aura pas d'éclatement. Je croyais qu'au Canada il nous fallait produire davantage.

M. Young, le grand conseiller, prétend qu'en contrôlant l'inflation, les prix se stabiliseront. Il va sans dire que c'est ce qui arrivera. Presque tous les hommes d'affaires écoulent leurs stocks au prix coûtant. Lorsqu'il leur faudra les remplacer, je prévois un cycle inflationniste de 10 p. 100 environ, puisque le coût de revient aura monté. Il n'est pas possible que les prix baissent sous le régime actuel.

Je n'aborderai que certains aspects courants de la situation économique au Canada. Nos biens d'équipement—nos machines et nos outils de production—sont tout à fait désuets. Ils sont les plus inefficaces du monde entier, sans exception aucune. On a dit, de source très sûre je pense, qu'en remplaçant nos biens d'équipement, nous pourrions augmenter notre productivité de 28 p. 100. Je n'en doute pas. J'ai visité un grand nombre d'usines appartenant à des amis et à des associés dans le commerce. Je suis étonné qu'ils puissent fabriquer quoi que ce soit. Il est donc vraiment injuste de blâmer la main-d'œuvre pour quelque chose dont le gouvernement est entièrement responsable.

Le coût de l'argent ne diminue pas, il augmente. Jusqu'ici, nous ne nous sommes pas préoccupés de cela du tout. Nos cadres n'occupent ni le premier ni le deuxième rang au monde, mais à peu près le dixième. Il existe un grand manque de compétence à ce palier, tant aux échelons inférieurs que supérieurs. Nous n'en sommes pas responsables. L'un des graves inconvénients d'une industrie en grande partie d'appartenance étrangère réside, à mon avis, dans le fait que nos cadres ne peuvent se perfectionner. Si nous contrôlions nous-mêmes notre propre industrie, nos jeunes dirigeants pourraient recevoir une formation et obtenir de l'avancement.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES POSTES—LE CAS DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège de lancer la série des couche-tard au cours de la troisième session de la présente législature. Pour emprunter l'expression des chantiers maritimes, je devrais dire donner le premier coup de sirène. Sans nul doute, je dois cette récompense aigre-douce à ma grande participation à ces spectacles durant les sessions précédentes. J'ai plaisir à voir les tribunes et l'enceinte bondées et l'attente fiévreuse chez tous mes collègues durant ces débats du soir.

L'autre jour, j'ai posé une question sur le ministère des Postes, car je me préoccupais de sa structure administrative. Comme le savent les députés, ce ministère m'a créé

quelques soucis ces dernières années. J'ai trouvé fort intéressante la lecture de la loi sur l'organisation du gouvernement après l'annonce du premier ministre qui faisait suite au presque timide et anodin remaniement ministériel d'il y a quelques semaines. En faisant un rapprochement, il me semble qu'une grande incertitude règne. La loi est claire. Le paragraphe 2 de l'article 3 en est rédigé ainsi:

• (10.00 p.m.)

Le ministre des Communications est le ministre des Postes; il a la gestion et la direction du ministère des Postes.

C'est parfaitement clair. Mais, selon le communiqué de presse le ministre d'État de Longueuil (M. Côté) a la responsabilité du ministère des Postes. Et cependant, le ministre qui avait assuré l'administration harmonieuse et efficace que nous savons, le ministre des Communications (M. Kierans), en conserve le titre et le portefeuille. Alors, qui est à la tête? Quel est le ministre responsable?

On se souvient encore de l'incident intervenu au cours de la première session de ce Parlement lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) était assisté, dans certains aspects de son administration, par l'actuel ministre chargé du logement. Lorsqu'un conflit éclata, de nombreuses questions furent posées à la Chambre—questions que j'ai retrouvées—qui étaient de savoir quel ministre prédominait. Il nous fut répondu très clairement qu'en cas de conflit entre le ministre sans portefeuille et le ministre avec portefeuille, ce dernier aurait indiscutablement le dernier mot. Or, en ce qui concerne aujourd'hui les Postes, qui a et qui n'a pas le portefeuille? Si le ministre de Longueuil, qui a déclaré récemment avoir toujours traité le personnel de façon raisonnable, et je le crois, appliquait les politiques et dirigeait les gens d'une façon que n'accepterait pas le ministre des Postes, que se passerait-il? J'imagine que les employés de cet important ministère aimeraient le savoir.

La situation présente est loin d'être claire. Le *Journal d'Edmonton*, l'autre jour, dans un langage moins éloquent que le mien, sous le titre «Le poulet décapité» déclarait:

Nombreux sont les Canadiens qui applaudiront le retrait à M. Kierans de la responsabilité des Postes. Mais la nouvelle nomination de Jean-Pierre Côté à ce poste—mais sans le titre—laisse ce ministère dans une sorte de brouillard. Il ne s'agit pas d'un ministère normal, étant donné qu'il a à sa tête un ministre sans portefeuille. Mais le gouvernement n'a pas non plus décidé d'en faire un organisme indépendant de la Couronne.

Il est grand temps que le gouvernement mette fin à cette incertitude qui ne manquera pas d'affecter le moral et l'efficacité du personnel déjà ébranlé par des conflits ouvriers et des maladresses de la direction.

Les nouvelles modifications à la loi sur l'organisation du gouvernement régleront vraisemblablement la question. Mais verrons-nous, chose incroyable, l'acheminement du courrier retiré de l'article 9b), qui charge le ministre des Communications, d'une façon générale, de l'organisation et du fonctionnement des entreprises, installations, systèmes et services de communications au Canada. Le service postal traîne, il est devenu lent, mais il mérite sûrement d'être classé parmi les communications. A moins que les Postes ne soient appelées à devenir une société de la Couronne, à disparaître comme ministère et que le ministre de Longueuil ne soit là qu'en attendant? Si tel est le cas, c'est dommage, car ni le ministre ni le ministère ne méritent une fin aussi ignoble.